

Saint-Nazaire : procès jubilatoire au tribunal, celui du barbare Aïd !



Illustration : Jean-Claude Blanchard (au centre, lunettes de soleil et chemise blanche) et ses amis.

Le père Noël est passé pour les patriotes, il ressemblait à Maître Pichon

En effet, le Père Noël, a, cette année, pris des libertés avec le calendrier. Il est passé avant l'heure, au Tribunal de Grande Instance de Saint-Nazaire, pour une distribution inattendue et ô combien jouissive, pour nous autres Patriotes, non pas de cadeaux (les mauvais sujets ne les méritent pas) mais de claques magistrales bien méritées et en flots continus. Les récipiendaires n'en demandaient pas tant.

Mais il s'agissait de laver l'affront fait à un Brave, Jean-Claude Blanchard.

<http://resistancerepublicaine.eu/2017/03/08/scandaleuse-plainte-de-la-mosquee-de-saint-nazaire-contre-jean-claude-blanchard-elu-fn/>

<http://resistancerepublicaine.eu/2017/03/12/lelu-de-saint-nazaire-jean-claude-blanchard-ne-peut-etre-condamne-pour-diffamation/>

Nommons les choses : les « garnements » en question avaient pour noms : association musulmane, MRAP, LDH, incurables « sacripants », avides de subsides, qui n'ont de cesse de nous pourrir la vie au quotidien, sous des prétextes fallacieux, toujours jugés recevables : Parties Civiles.

Le Brave, Patriote de mes Amis, j'ai nommé Jean-Claude Blanchard : Conseiller municipal de Saint-Nazaire et Conseiller Régional Front National de Loire-Atlantique. Brave parmi les braves : Prévenu.

Le Père Noël avait troqué l'habit rouge pour la robe noire, et portait au col l'hermine (chère aux Bretons) des défenseurs des nobles causes : Maître Pichon, Avocat.

La distribution des cadeaux, pardon, l'audience était prévue à 14 h. Auparavant, 2 affaires à traiter. Il nous fallut patienter jusqu'à 17 h pour que notre tour arrive. Le temps pour notre Père Noël de garnir sa hotte !

Le lot quotidien des tribunaux nous fut infligé : deux jeunes gens, tout juste majeurs, chacun une quinzaine d'affaires au compteur, des garnements, si l'on en juge à la légèreté des peines infligées. En cours de rédemption, aux dires de leurs avocats. Ils sortiront au printemps. Blancs comme neige !

Vint notre tour. Prévenu et partie civile déclinent leurs identités et qualités. Le Président de l'association musulmane de Saint-Nazaire larmoie sur le préjudice subi par sa communauté. L'article publié par Jean-Claude Blanchard, dénonçait la mise à disposition d'une salle municipale pour l'aïd, et induit en erreur par un informateur mal avisé, s'indignait du possible sacrifice d'animaux dans l'enceinte d'un gymnase. Bévues reconnues et excuses présentées rapidement par communiqué. Pas suffisant...

Première salve de Maître Pichon à l'adresse de l'imam :
« Qu'est-ce que l'aïd » ?

Président de l'association musulmane : « Une fête familiale, religieuse, un moment de partage et de fraternité ».

Maître Pichon : « Mais encore ? »

Je vous la fais brève, mais avant que le public ne soit avisé,

par le musulman lui-même, qu'il s'agissait du sacrifice rituel d'un animal, ce que tout un chacun sait, les anges ont peuplé la crèche du petit Jésus. Crèche que le citoyen Samzun, maire de la ville, ne voudrait accueillir dans aucune enceinte municipale.

Je ne suis pas un chroniqueur judiciaire et il est tard. Les avocats de la partie civile ont fait leur boulot, convenu, attendu, la logorrhée habituelle qui fait leur fonds de commerce : stigmatisation , diffamation, préjudice, réparation... blablabla.

Je ne ferai pas l'offense à Maître Pichon de résumer sa plaidoirie. Quel talent, il les a tous, procureur, avocats, associations, pulvérisés, atomisés, mis en orbite. Ils n'ont pas fini de tourner et de déballer les cadeaux qu'ils n'avaient pas commandés.

Le patriote laïque que je suis, ardent défenseur de la séparation des Eglises et de l'Etat, ne le remerciera jamais assez d'avoir, dans l'enceinte d'un tribunal prononcé ces mots : égorgement sans étourdissement dérogoratoire à la loi générale, takkya, liberté d'expression, libre critique de la religion musulmane, et « last but not least » (désolé pour l'anglicisme Christine) d'avoir laissé entendre que la religion catholique, dont nous sommes les héritiers, entre autres, a depuis longtemps, substitué un sacrifice symbolique à un rite abject, sanglant, incompatible avec nos valeurs, républicaines, laïques, fraternelles, indignes à l'égard du règne animal.

Chapeau bas l'Artiste, pardon Maître !

Les associations malveillantes sont habillées pour l'hiver. C'est cadeau ! Pour une fois, je jubile, que les autres, qu'ils chérissent, passent avant les nôtres..

Les nôtres à qui je souhaite de Joyeuses Fêtes de Noël.

Nous serons présents pour les étrennes !

Verdict le 24 janvier 2018 à 14H.

Philippe Bescond-Garrec

<http://resistancerepublicaine.eu/2017/12/13/saint-nazaire-proces-jubilatoire-au-tribunal-celui-du-barbare-aid/>